



ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant autorisation de vente au déballage
n° ARR2017-078

à

Madame CAHAIGNON Céline
Secrétaire de d'association des Parents d'élèves
Salle Omnisports de PORSPODER
Le 3 décembre 2017

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

VU les articles L- 310-1 à L. 310-7 du nouveau Code du Commerce, notamment ses articles L. 310-2 et R.310-8, modifié en dernier lieu par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code des Commerce,

VU la demande présentée le 20 octobre 2017, enregistrée n° 005-2017, par **Madame CAHAIGNON Céline, secrétaire de l'association « APE du SPERNOC », domiciliée à Porspoder, 15 route de Prat Paul** en vue d'organiser le 3 décembre 2017 un « vide grenier » à la salle omnisports de Porspoder,

ARRÊTE

Article 1er : **Madame CAHAIGNON Céline, secrétaire de l'association « APE du Spernoc », domiciliée à Porspoder, 15 route de Prat Paul, est autorisée à organiser le 3 décembre 2017, un « vide grenier » à la salle omnisports de Porspoder.**

Article 2 : Madame Céline CAHAIGNON tiendra à la disposition des services de contrôle l'inventaire des marchandises faisant l'objet de la présente autorisation.

Article 3 : Madame Céline CAHAIGNON doit tenir un registre côté et paraphé sur lequel seront mentionnées les **nom, prénom, qualité et domicile de chaque participant** ainsi que la **nature des marchandises** vendues. Ce registre sera transmis à la Mairie de Porspoder dans un délai de **8 jours** à compter de la fin de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Maire de Porspoder, Monsieur le Directeur Départemental de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à **Madame CAHAIGNON Céline.**

Fait à PORSPODER, le 30 octobre 2017



Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} adjoint
Yves ROBIN

Copie :

- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Finistère
- M. le Directeur de l'URSAFF Nord-Finistère